



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 25 mars 2025

Procès-Verbal N° 698

APPEL A CANDIDATURES – LIEUX FINALES DES COUPES DE L'ISERE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :



- Le 7 juin 2025 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)
 - Le 8 juin 2025 : Finales Seniors et Féminines (seniors)
- Les candidatures sont à adresser au District pour le **10 avril date butoir**.

PROMOTION MEDAILLES DISTRICT 2025

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 15 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

La prochaine Assemblée du District été 24-25 se tiendra :

- le vendredi 27 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir cette Assemblée vous pouvez nous faire parvenir votre candidature (**date butoir 15 avril**), nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FC2A 1	ILE D ABEAU	REVENTIN	MEYRIE
FC2A2	UNIFOOT	LA SURE 2	REVENTIN
PONT DE CLAIX	ARTAS CH	ST ANDRE DE GAZ	UNIFOOT
MISTRAL	MOIRANS		ST HILAIRE DE LA COTE
MOS3R	COTE SAINT ANDRE		
OL VILLEFONATINE	LA SURE		
Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€
ST MARTIN D'URIAGE	MONESTIER	DEUX ROCHERS	
		ECHIROLLES	ST MARTIN D'HERES
		ISLE D'ABEAU	ST MARCELLIN
		RIVES	POLIENAS
Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€
CROLLES 2	CROLLES 1	VILLENEUVE	BOURG D'OISANS1
USVO	FC2A	NOYAREY	NOYAREY
EYBENS	GIERES	ABBAYE	FONTAINE
CROLLES1	VALLEE DE GRESSE	SASSENAGE	SASSNAGE
FONTAINE	BAJATIERE	SEYSSINET 1	VILLENEUVE
	MISTRAL	RACHAIS	EYBENS
	VEZERONCE	ST MARTIN D'HERES	TULLINS
	CHARVIEU CH	EYBENS	LA MURETTE 3
	ST QUENTIN FALLAVIER	SEYSSINET 1	ESTRABLIN
	CHATTE	VEZERONCE	BOURBRE
		LA MURETTE	
		MOIRANS2	
		CHIRENS	
		PAYS VOIRONNAIS	
		BONNEVAUX	
		BOURBRE	
		CESSIEU	

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE JANVIER AU 15 FEVRIER

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 MARS 2025.

- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.
- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de [l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.](#) : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Liste des clubs concernés (a -b-c) :

616067---- SEMITAG FC
533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE FEVRIER AU 17 MARS

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 MARS 2025.

Liste des clubs concernés (a) :

533686---- VOIRON ASP
536496---- ECHIROLLES SURIEUX
564264---- FUTSAL GRAND-LEMPES 38

Du 15 FEVRIER (c)

533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS
616067---- SEMITAG FC

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr